

RESOLUTION FOR SUBMISSION TO DOMINION CONVENTION

2021

COMMAND	BRANCH
DEC	

SUBJECT: Soutien à la communauté autochtone du Canada

DOMINION COMMAND NO: CEN 1

ATTENDU QUE l'héritage militaire du Canada inclut le service de milliers de soldats autochtones travaillant dans tous les corps de métier, mais cette reconnaissance historique fait défaut ;

ATTENDU QUE la contribution des soldats autochtones à l'effort de guerre du Canada est parfois qualifiée d'oubliée. En effet, bien qu'au cours de la seule Première Guerre mondiale, plus de 4 000 soldats autochtones aient servi en uniforme, que 50 d'entre eux aient été décorés pour leur bravoure, que des centaines aient été tués et que des milliers d'autres aient été blessés, ils ont été victimes de discrimination et d'un manque de reconnaissance pour leur service et leur sacrifice lorsqu'ils sont rentrés au Canada. De plus, ils ont été jugés inadmissibles à l'aide offerte aux autres vétérans ;

ATTENDU QUE plus de 3 000 membres des Premières Nations ont servi en uniforme pendant la Seconde Guerre mondiale et des centaines pendant la guerre de Corée. Ils ont reçu de nombreuses décorations et citations pour leur bravoure ;

ATTENDU QUE le personnel militaire autochtone a continué à servir le Canada lors de déploiements avec l'OTAN pendant la guerre froide, d'opérations de soutien de la paix des Nations Unies et multinationales, en Afghanistan, avec les Rangers canadiens, et contribue sans cesse au riche patrimoine militaire du Canada ;

ATTENDU QU'après la Deuxième Guerre mondiale, les gouvernements et la société ont commencé à prendre conscience des injustices à l'égard des populations autochtones ;

ATTENDU QUE de 1946 à 1948, cette prise de conscience du gouvernement a inclus des audiences sur la Loi sur les Indiens par un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes ; le rapport final du comité demandait la fin de tous les établissements d'enseignement séparés pour les Premières Nations, mais le système des pensionnats est resté en place jusque dans les années 1990 ;

ATTENDU QU'en 2021, cette prise de conscience sociétale s'est finalement traduite par une compréhension de la souffrance, du chagrin et de l'indescriptible déchirement

vécus au sein de la communauté autochtone suite à la tragédie et à l'héritage dévastateur des pensionnats ;

ATTENDU QUE la perte horrible d'enfants et la découverte de restes humains dans des lieux de sépulture au Canada sont accablantes et cette douleur est partagée dans tous les coins du pays et dans toutes les facettes de la société ;

ATTENDU QUE le chemin de la guérison est long, mais il commence par la compréhension, l'éducation et le soutien collectifs de notre pays ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, compte tenu de la nécessité d'une unité pancanadienne envers cet impératif national, et reconnaissant l'importance d'améliorer la sensibilisation à la culture et au patrimoine, de comprendre les injustices et de commémorer les pertes, la Légion royale canadienne et toutes ses directions, filiales et membres offrent leur soutien sans réserve, dans la mesure du possible et de façon appropriée, et en collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, pour aider à cheminer vers la guérison.